



COMMUNIQUÉ

01-09-2026

Situation financière de la MJC Clairs-Soleils

La MJC Clairs-Soleils alerte sur un risque de cessation de ses activités. La Ville soutient fortement la structure : 243 000 € de subvention annuelle, mise à disposition des locaux, prise en charge des fluides et de l'entretien, soit un soutien municipal global estimé à environ **450 000 € par an**.

Des difficultés anciennes et connues

Les difficultés financières et de gouvernance de la MJC sont anciennes. Depuis plusieurs mois, la Ville, la CAF et l'État demandent à la MJC de fiabiliser sa situation financière, de tenir régulièrement ses instances et de transmettre les documents permettant d'apprécier sa situation.

Une réunion a été organisée en avril avec les services de la Ville, de la CAF et de l'État. Le 2 juin, un courrier commun de la mairie, du préfet du Doubs et du président de la CAF a été adressé au président de la MJC, demandant des comptes fiables, des mesures de retour à l'équilibre et la tenue d'une assemblée générale.

L'assemblée générale ne s'étant pas tenue et les documents demandés n'ayant pas été transmis, le dernier versement de la subvention municipale a été suspendu.

Cette décision n'est pas un désengagement : elle est la conséquence directe des obligations non respectées par les instances de la MJC. La Ville prend l'alerte au sérieux mais demande que les conditions de versement des fonds publics soient respectées.

Contact presse

Caroline GROSPERRIN | 06 60 26 43 06 | caroline.grosperin@besancon.fr